

## **Panurge le décalé. L’imaginaire concrétisant du conseil et de la délibération au XVI<sup>e</sup> siècle**

Gérard MILHE POUTINGON  
Université de Rouen-Normandie  
CÉRÉdI – EA 3229

Certains termes du champ lexical constituant les notions de « conseil » et de « délibération » sont issus, par métaphore, des domaines de l’espace et de l’action. Or, au XVI<sup>e</sup> siècle, les lettrés, à l’aide de divers jeux de langage, réactivent fréquemment ces deux paradigmes primitifs. Nos notions se retrouvent ainsi inscrites dans un imaginaire concrétisant. Dramatisées, allégoriquement incarnées, ces abstractions deviennent des personnes ou des circonstances symboliques projetées sur le théâtre du monde. L’enjeu de ces manipulations sémantiques est d’offrir un moyen de penser le délibératif qui passe par le concret.

### **Remotiver les métaphores : vers une dramaturgie du délibératif**

Avant d’examiner les termes exprimant les notions de « conseil » et de « délibération », rappelons que les lettrés de la Renaissance « étaient davantage attirés par l’aspect concret des réalités que par la spéculation<sup>1</sup> ». Ils accordaient de l’importance au fait que les hommes sont, comme le dit Merleau-Ponty, des « êtres situés<sup>2</sup> », immergés dans un milieu, dotés certes d’une pensée mais aussi d’un corps : « notre condition est merveilleusement corporelle<sup>3</sup> » constate Montaigne après avoir observé que « toute cognoissance s’achemine en nous par les sens, ce sont nos maîtres<sup>4</sup> ». Ces lettrés s’intéressent aux lois observables du monde, à ses propriétés quantifiables. Valorisée, l’expérience s’allie à la rationalité que confère la connaissance livresque. Étienne du Tronchet déclare ainsi avoir cherché la « souveraine vertu [...] tant par la lecture des livres que par l’expérience des choses<sup>5</sup> ». La « plume » de l’écrivain vole désormais « avec les aîsles de l’expérience et de la raison<sup>6</sup> ».

C’est dans ce contexte que sont réalisés divers jeux de langage sur le lexique du conseil et de la délibération. De nombreux lexèmes du délibératif étant, en latin, issus par métaphore du domaine de l’expérience, les écrivains du XVI<sup>e</sup> siècle s’appliquent à

---

<sup>1</sup> G. Matoré, *Le Vocabulaire et la société du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1988, p. 30. L’auteur observe que « le mot *concret* apparaît d’ailleurs au début du XVI<sup>e</sup> siècle ».

<sup>2</sup> *Humanisme et terreur*, Paris, Gallimard, 1947. Sur cette question, je me permets de renvoyer à deux de mes études : *Poétique du digressif. La digression dans la littérature de la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2012, *passim* et « Le mot *style* et son imaginaire au XVI<sup>e</sup> siècle », *Poétique*, 174, 2013, p. 155-172.

<sup>3</sup> *Essais*, éd. P. Villey, Paris, PUF, 1978, p. 930.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 587-588.

<sup>5</sup> *Lettres missives et familières*, Paris, Lucas Breyer, 1569, f. 214 r<sup>o</sup>.

<sup>6</sup> *Ibid.*, f. 52 r<sup>o</sup>.

réveiller ces images spatiales endormies<sup>7</sup>. Ils leur font ainsi opérer un retour vers leurs origines expérientielles. On peut interpréter ces jeux de langage de deux manières. Il est d'abord possible d'y voir la trace de la pensée concrète dont je viens de rappeler la prédominance, comme s'il s'agissait, pour les lettrés, d'exprimer leurs relations à ce monde sensible qui les préoccupe. L'autre hypothèse est plus simple : ces remotivations seraient une manière riche et subtile de cerner la notion de délibération, si importante à l'époque. Les deux hypothèses ne s'excluent pas.

Considérons d'abord le mot *délibération*, qui signifie au XVI<sup>e</sup> siècle « résolution, détermination », « intention » ou « décision résultant d'un examen<sup>8</sup> ». Il est dérivé de *délibérer*, lui-même issu du latin *deliberare*. Ce dernier mot comporte primitivement l'idée de pesée, car il est formé sur *libra*, « balance<sup>9</sup> ». Cette relation entre, d'une part, un processus réflexif devant aboutir à une décision et, d'autre part, la notion de pesée, existe en latin. Par exemple, *pondero* signifie « peser » mais aussi, abstraitement, « estimer, apprécier, juger ». Au XVI<sup>e</sup> siècle, la relation entre *deliberare* et *libra* (ou son diminutif *libella*<sup>10</sup>), est bien établie. L'action de peser est donc clairement associée au processus délibératif, comme on peut le lire dans le célèbre « *Calepin* » :

*Deliberare. Dictum est a libella, qua quid ponderatur, et significat consulto, perpendo, deliberationem habeo, consilium capio*<sup>11</sup>...

L'acception métaphorique de *peser*, référant à ce processus délibératif, est en outre installée dans la langue sous la forme de métaphores banales (comme *peser le pour et le contre*) : « toutes entreprises se doivent bien peser et bien débattre avant que les mettre en effect<sup>12</sup> », etc.

Or on relève dans les textes de l'époque des jeux linguistiques associant la notion de délibération et le fait de « peser ». De cette manière, l'idée étymologique de pesée concrète est réactivée. Ainsi, chez Charron, lorsqu'il réfléchit à la nécessité d'agir opportunément :

Il est permis d'estre en la *deliberation* et consultation *pesant* et long, mais non en l'exécution, dont les sages disent qu'il faut consulter lentement, exécuter promptement ; *deliberer* à loisir et vittement accomplir<sup>13</sup>.

L'idée de poids traduite par *pesant* est certes métaphorique. Mais l'association de cet adjectif avec *deliberation*, puis *deliberer* un peu plus loin dans la phrase, réactive le primitif sémantique concret, dans la mesure où elle rappelle aux lecteurs lettrés que, à l'origine du mot *délibérer*, figure l'action de peser<sup>14</sup>. Chez un autre auteur situé au carrefour des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, François de Sales, l'idée de pesée, cette fois bien concrète, est filée de manière à aboutir à la notion de délibération :

<sup>7</sup> Inutile de préciser que nos écrivains avaient pleinement accès aux étymologies latines. L'époque se caractérise par son bilinguisme latin-français, ces écrivains sont souvent des philologues et les textes dont ils ont une pratique quotidienne sont informés par ces primitifs sémantiques.

<sup>8</sup> Pour cette étude, j'ai consulté le *TLF*, le *Robert historique* ainsi que le *Dictionnaire de la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle* d'E. Huguët.

<sup>9</sup> Du moins probablement, car cette étymologie est sujette à discussion, certains préférant rattacher *délibérer* à *liber* (voir *Le Robert historique*, Paris, Le Robert, 2000, t. 1, p. 1026).

<sup>10</sup> Comme l'indique le *Dictionarium latinogallicum* de Robert Estienne, Paris, 1543, p. 420. Voir aussi Festus, *De la signification des mots*, X.

<sup>11</sup> *Ambrosii Calepini Bergomatis Lexicon*, Paris, Jacob Kerver, 1538, p. 407-408.

<sup>12</sup> *Les Mémoires de messire Philippe de Commines*, Genève, Jacques Chouët, 1593, p. 155-156.

<sup>13</sup> Charron, *De la sagesse*, Paris, David Douceur, 1604, p. 447.

<sup>14</sup> Autre exemple possible : « Il faut juger [...] par les raisons qui ont précédé et gouverné la *deliberation*. S'il avient qu'elles ayent esté de *poids* [...], il ne faut pas condamner les bons conseils. » (Carion, *Chronique et histoire universelle*, Genève, Jacob Stoer, 1611, p. 747).

On n'a pas accoustumé de *peser la menuë monnoye*, ains seulement les pieces d'importance, le trafic seroit trop ennuyeux et mangeroit trop de temps s'il falloit peser les sols, les liars, les deniers et les pites. Ainsi ne doit-on pas *peser toutes sortes de menues actions* pour sçavoir si elles valent mieux que les autres. [...] Il faut mesurer nostre attention à l'importance de ce que nous entreprenons. Ce seroit un soin desreglé de prendre autant de peine à *deliberer* pour faire un voyage d'une journée, comme pour celuy de trois ou quatre cent lieues<sup>15</sup>.

Le fait de peser subit un processus qui le conduit d'une saisie primaire concrète (*peser la monnaie*) à une saisie seconde métaphorique (*peser les actions*) pour aboutir (après deux exemples que je ne cite pas par souci de brièveté) à une autre saisie métaphorique, en qualité de simple sème étymologique, dans le mot *délibération*. Un tel jeu de la part de François de Sales tient au fait que la notion de pesée, de « mesure », est centrale dans sa réflexion sur la délibération (« Il faut *mesurer* nostre attention à l'importance de ce que nous entreprenons », dit-il).

Ces déclarations témoignent d'un aspect majeur de la morale de l'époque : il est essentiel, pour vivre au sein de la société civile, mais aussi pour corriger les imperfections de la nature humaine, de se gouverner selon le principe de pertinence<sup>16</sup>, lequel permet d'opérer de justes choix. Dans ces deux citations, la métaphore de la pesée délibérative est concrétisée par son rapprochement avec l'idée étymologique de pesée effective. De la sorte, elle évoque une action réalisée par un individu dans un espace non plus notionnel mais réel. Charron et François de Sales jouent sur les mots dans le but d'envisager de toutes les manières possibles la notion de décision, afin de mieux penser le rapport de l'homme à ses choix.

En outre, l'action de peser au moyen d'une balance associe la notion de délibération non seulement à l'idée de poids mais aussi à celles d'équilibre et d'immobilité. La délibération est donc envisagée dans le cadre d'un imaginaire de la stabilité, de la fixité. Celui-ci se retrouve chez Charron, qui insiste sur l'idée de durée : il est permis « d'estre en la delibération pesant et *long* », il faut « *deliberer à loisir* ». Cette durée évoque d'autant plus nettement l'immobilité qu'elle s'oppose au dynamisme de l'exécution (il faut « *vittement accomplir* »).

Sur le plan du lexique, cet imaginaire se traduit dans *conseil*, primitivement formé, avec d'autres mots de la même famille (*consulter*, *consul...*), sur *solium*, « siège<sup>17</sup> ». On le retrouve surtout, de façon plus lisible, dans *arrêter*. Lorsqu'il a le sens de « décider », ce verbe est un synonyme courant de *délibérer* : « J'ay deliberé et arresté en mon esperit<sup>18</sup>... ». L'anonyme auteur des *Discours non plus melancoliques que divers*, réfléchissant à l'étymologie du substantif *arrêt* au sens de « décision juridique », montre le rapport entre les idées d'immobilité et de décision :

Guillaume Budé, ce tant sçavant Parisien ne m'a jamais peu fere entrer en ma dure teste que l'arrest de la court de parlement, et l'homme arresté soient tirés d'*Arescomai*, qui est adire plaire et de *Areston*, qui signifie dous, plaisant, et traitable. Cela n'est la propre signification d'Arrest. Nous appellons proprement Arrest, ce qui empesche d'aller et passer plus outre, tesmoing l'arrest de la lance. Et de là vient arrester, comme s'il estoit de quelque *arrestare* (ainsi dit on en Latin de plaiderie) ou *arresistere*. Car le Latin *restare*, *sistere*, et *resistere*, ont telle signification qu'arrester<sup>19</sup>.

Dans le même esprit que les jeux de mots pratiqués par Charron et François de Sales, un jeu étymologique va alors mettre en relation le fait d'« arrêter » la « marche »

<sup>15</sup> François de Sales, *Traicté de l'amour de Dieu*, Lyon, Pierre Rigaud, 1618, p. 479.

<sup>16</sup> Voir G. Milhe Poutingon, *Poétique du digressif*, op. cit., passim.

<sup>17</sup> Voir F. Martin, *Les Mots latins*, Paris, Hachette, 1976, p. 233.

<sup>18</sup> *Dictionnaire françois-latin*, Paris, Robert Estienne, 1534, p. 135.

<sup>19</sup> *Discours non plus melancoliques que divers...*, Poitiers, Enguilbert de Marnef, 1556, p. 72.

des procès « venus jusques devant » les juges du Parlement, et l'« arrêt » délivré par ces derniers :

Ainsi *marchent* nos proces de seigneur a seigneur, jusques a ce, qu'ils soient *venus* [...] *jusques devant* les juges souverains et derniers : *là ou se faut arrester*, desquels n'y a appel [...]. Je pense telle estre l'etymologie du nom d'arrest es courts souveraines.

L'arrêt juridique est donc à la fois une décision et l'interruption d'un mouvement au sein d'un territoire. Auparavant figure, dans le même livre, sous la forme d'un jeu de mots plaisant, un rappel de la relation unissant les idées de décision, d'arrêt et de poids : un juriste doit consigner par écrit « ses tant bien poisés et arrestés arrests et sentences<sup>20</sup> ». L'association étroite de « poisés » et de « arrestés » impose à l'esprit l'image d'une fixité matérielle, restituant ainsi le principe concret de stabilité à l'origine de la notion de décision.

Dans l'imaginaire de la délibération figure un dernier motif important : la coupure. Conformément au sens premier de *décider*, du latin *decido* signifiant d'abord « couper » (sur *caedo*, « briser, fendre, trancher »), une décision consiste à séparer diverses possibilités. De même, une *résolution*, du latin *resolutio* (de *resolvo*, sur *solvo*, « détacher, dénouer »), au sens strict « démêle », « dissout », un agrégat de possibles pour n'en conserver qu'un seul. Pensons aussi à *discerner*, de *discerno*, qui contient primitivement l'idée même de séparation (*cerno*, « séparer »)... Il en résulte, en français, l'emploi métaphorique d'un verbe comme *trancher*, au sens de « décider, juger, arbitrer », acception qui apparaît précisément au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. Étienne Pasquier l'utilise au sens de « décider de manière autoritaire » : « nos Roys [...] en ont quelquesfois tranché et coupé, [...] donnant, puis [...] ostant ainsi que bon leur sembloit<sup>22</sup> ». L'issue d'un processus délibératif consiste donc, dans l'imaginaire, à couper au sein d'un ensemble afin de sélectionner un choix.

Au début d'une longue réflexion juridique sur le « gage de bataille » (duel judiciaire), ce même auteur réactive le sens primitif de *décider*. Il commence par rappeler que les anciens rois avaient coutume d'affirmer leur autorité grâce à « l'appuy des armes », « portez sur leurs boucliers » devant le peuple et se transmettant une hache, « donnant par cela le père à cognoistre à celui qu'il prenoit à fils qu'il vouloit que luy succedant en ses biens il les conservast par le glaive ». Puisque c'est le sujet de son chapitre, Pasquier insiste fortement sur le rôle des haches, glaives, épées..., analysant en juriste la notion de « jugement de l'espée », établissant un parallèle avec les rois du XVI<sup>e</sup> siècle vêtus d'une armure lors des entrées royales (« Et de ces institutions militaires est venu que nos Roys sont armez faisans leurs entrées dans Paris »), etc. Le sujet du chapitre est alors formulé de la manière suivante :

Parquoy voyant toutes ces choses, je ne trouvoy trop estrange que la preuve et *decision* de leurs causes, et specialement criminelles, despendissent du *trenchant* de leurs espees. Qui est le sujet du present chapitre<sup>23</sup>.

À cause de sa proximité avec *trenchant*, le substantif *decision*, doté de son acception abstraite normale, voit son sème primitif / couper / réactivé. Réciproquement, *trenchant*, par syllepse, réfère simultanément à l'action concrète de couper et à celle, abstraite, de « décider de façon autoritaire » (acception que Pasquier connaît, comme nous venons de le remarquer). Ce jeu de mots renvoie donc la notion de décision à son origine expérientielle. Cela pourrait n'être qu'un simple trait d'esprit réalisé par un lettré

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 62

<sup>21</sup> Selon le *Robert historique*.

<sup>22</sup> *Recherches de la France*, éd. M.-M. Fragonard, F. Roudaut *et al.*, Paris, Champion, 1996, t. 1, p. 395.

<sup>23</sup> *Ibid.*, t. 2, p. 872.

s'amusant avec les concepts nourrissant sa réflexion de juriste. En réalité, cette syllepse joue un rôle symbolique : elle sert à formuler de façon très synthétique l'idée que, dans les temps anciens, les décisions de justice, établies par les armes, étaient des actions effectivement tranchantes. Pasquier suggère ainsi que la délibération ne peut se comprendre sans référence à l'action concrète inscrite au cœur de cette notion.

Il serait trop long de relever d'autres faits du même type. Contentons-nous de constater que les lettrés du XVI<sup>e</sup> siècle pratiquent volontiers des jeux de langage destinés à concrétiser les métaphores définissant, à l'origine, le champ rhétorique et philosophique du conseil et de la délibération. Je voudrais à présent examiner le travail qu'effectue Rabelais sur ces métaphores, notamment dans le *Tiers Livre*, roman par excellence de la délibération. Roman également, et ce n'est probablement pas un hasard, très marqué par le théâtre<sup>24</sup>, genre littéraire capable de représenter concrètement des abstractions et de les dramatiser.

### Le cas de Panurge

Dans le *Tiers Livre*, Panurge se montre désireux de se marier. Toutefois, craignant divers inconvénients relatifs à l'état d'époux (en particulier le « cocuage »), il se montre hésitant. Il sollicite donc l'avis de son ami, le géant Pantagruel, puis ceux de divers conseillers. À la fin du livre, l'indécis choisit d'embarquer vers l'île où se trouve l'oracle de la Dive Bouteille afin d'obtenir un conseil sur son « cas perplexe ». Après le *Quart Livre*, consacré aux navigations des Pantagruélistes vers l'oracle, la consultation s'effectuera à la fin d'un ouvrage partiellement apocryphe, le *Cinquiesme Livre*. Il apparaît clairement que, dans divers passages des *Tiers* et *Cinquiesme* livres, notre personnage incarne, avec les circonstances qui lui sont associées, le concept de délibération. Rabelais paraît vouloir ainsi suggérer que le concret est un moyen de comprendre ce concept.

Mentionnons d'abord quelques faits montrant qu'une dramaturgie concrétisante du délibératif est à l'œuvre dans le *Tiers Livre*. Dans le prologue, Rabelais prend la parole et déclare son intention de se rendre utile à la collectivité. Cette idée est exprimée par une métaphore de mouvement longuement filée. Après avoir rappelé comment Diogène roula son tonneau pour ne pas être réputé inactif pendant que ses concitoyens préparaient la défense de leur cité, Rabelais annonce sa décision de la manière suivante :

Prins ce choys et election, ay pensé ne faire exercice inutile et importun, si je remuois mon tonneau Diogenic [...]. A ce triballement de tonneau, que feray je en vostre advis ? Par la Vierge qui se rebrasse, je ne sçay encores. *Attendez un peu* que je hume quelque traict de ceste bouteille [...]. *Icy beuvant je delibère*, je discours, je resoulz et concluds. [...] Puy doncques que telle est ou ma sort ou ma destinée [...] *ma deliberation* est servir et es uns et es autres : tant s'en fault que je reste cessateur et inutile<sup>25</sup>.

Avant cette citation, le thème de l'agitation s'est fortement imposé : les activités des Corinthiens et le « triballement » du tonneau de Diogène ont été abondamment décrits, notamment au moyen d'une interminable liste de verbes d'action (une soixantaine), cette esthétique énumérative visant à imiter l'agitation des individus.

<sup>24</sup> Le *Tiers Livre* est une alliance lucianesque de comédie et de dialogue philosophique. Dans le prologue, Rabelais rappelle l'anecdote de Ptolémée qui présenta à ses concitoyens des créatures étonnantes « en plain theatre » (*Œuvres complètes*, éd. M. Huchon et F. Moreau, Paris, Gallimard, 1994, p. 350). Il s'identifie ainsi à Lucien qui, dans *À un homme qui lui avait dit* : « Tu es un Prométhée en discours », raconte la même anecdote, insistant sur le fait que la comédie bachique relève du théâtre. C'est parce qu'il est peu ou prou théâtral que le *Tiers Livre*, texte hors norme, est adapté au spectacle de l'« insigne fable et tragicque comedie » du monde (*ibid.*, p. 349).

<sup>25</sup> *Œuvres complètes*, *ibid.*, p. 349.

Rabelais indique ici qu'il va, lui aussi, « remuer » son « tonneau diogenic ». Il souligne deux fois que cette décision résulte d'un processus de « deliberation » (« Icy beuvant je delibère », « ma deliberation est servir »). Or il précise que, pour délibérer, il faut *arrêter* le mouvement : « attendez un peu ». Nous retrouvons donc l'idée d'immobilisme, de durée, présente dans la déclaration de Charron. Rabelais ajoute qu'il faut attendre et boire « icy ». Il met ainsi en place un lieu fixe, préalable nécessaire à la délibération. Ce lieu est sylleptique puisqu'il se présente comme un espace à la fois notionnel (celui qu'une pause ménage *dans* le discours) et concret (celui *où* se trouvent son « tonneau », « ceste bouteille »). Autrement dit, Rabelais se met en scène en tant qu'individu expérimentant l'imaginaire de la fixité délibérative.

Situé dans le prologue, ce jeu consistant à incarner une idée prend une dimension programmatique : il indique d'avance l'une des voies suivies dans le roman pour envisager les notions de délibération et de décision. L'enjeu est en effet de taille car, aux yeux de l'humanisme chrétien, le salut de l'individu dépend de la qualité de ses choix et de la manière d'y parvenir. Comme le dit M. Screech, si Rabelais, dans le *Tiers Livre*, s'intéresse en tant que juriste à la question du mariage, « il s'intéresse davantage et plus constamment encore au cas de l'homme incapable de prendre une décision définitive et irrévocable – ce qui permet à Satan de profiter de ses hésitations<sup>26</sup> ». Panurge, du fait de son indécision, est le jouet du Diable : « Philautie et amour de soy vous deçoit<sup>27</sup> », constate Pantagruel soucieux de comprendre l'irrésolution de son ami. La philautie, l'amour vaniteux de soi, est depuis l'Antiquité la source de tout mal, « *malorum omnium fons* ». Chez les humanistes chrétiens du XVI<sup>e</sup> siècle, cette sorte dévoyée d'amour, qui pousse le philaute à négliger la loi de *caritas* pour ne s'intéresser qu'à lui-même, est l'œuvre de Satan, responsable de la désunion entre les hommes. Le jeu de mots entre « de soy » et « deçoit » (« trompe ») insiste sur le fait que Panurge est plongé dans l'erreur par ce vice diabolique de vanité. Penser concrètement la nature du processus délibératif joue donc certainement un rôle dans la réflexion menée par Rabelais sur les relations entre, d'une part, la manière qu'a l'homme d'opérer des choix et, d'autre part, la condition de celui-ci au sein du monde créé, le langage littéraire étant chargé de véhiculer de telles représentations.

Cette incarnation des aspects de la décision se retrouve à plusieurs reprises dans le roman. En particulier, Rabelais joue, comme Pasquier, sur l'étymologie de *décision*. On compte en effet dans le *Tiers Livre* douze occurrences de *decision* et *décider*. Ce dernier verbe figure d'abord dans l'éloge des dettes avec son sens primitif de « trancher » : « Chascun membre du plus precieux de son nourrissement decide et roigne une portion<sup>28</sup> ». La seconde occurrence, employée dans un contexte délibératif, est métaphorique. Or elle fait l'objet d'un jeu étymologique. Panurge tente en effet d'interpréter en sa faveur un « conseil » obtenu par « sors Virgilianes » : des vers de Virgile choisis au hasard ont annoncé que sa future épouse le fera cocu, le battra et le volera. Mais il préfère voir dans cette prédiction l'annonce de ces « petites noisettes, ces riottes [« disputes »], qui par certain temps sourdent entre les amans » et constituent de « nouveaulx rafraischissemens et aiguillons d'amour ». Or il compare ces menues querelles d'amoureux au fait d'aiguiser des couteaux et des outils :

Comme nous voyons par exemple les coustelleurs leurs coz [« pierres à aiguiser »] quelques foyz marteler, pour mieulx aiguiser les ferremens. C'est pourquoy je prens ces troys sors à mon grand adventaige. Aultrement j'en appelle<sup>29</sup>.

<sup>26</sup> *Rabelais*, Paris, Gallimard, 1992, p. 304.

<sup>27</sup> *Œuvres complètes, op. cit.*, p. 444.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 367.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 387-388.

Si cette comparaison peut certes se concevoir, elle n'en est pas moins « prise de loin<sup>30</sup> ». En fait, elle semble surtout destinée à créer un jeu de mots avec la notion de *décision*, qui apparaît aussitôt dans la réponse de Pantagruel : « Appeler (dist Pantagruel) jamais on ne peult des jugemens *decidez* par Sort et Fortune. » Le recours aux couteliers et à leurs lames rendues *tranchantes* par leurs « *coz*<sup>31</sup> » est donc manifestement la réponse de Panurge à une décision du sort qui lui est défavorable.

Les dix occurrences suivantes de *decider* et *decision* auront ensuite leur pleine signification métaphorique. Elles s'appliqueront notamment aux arrêts rendus par des juges. Leurs manières de « *decider procez*<sup>32</sup> », modèles dans l'art de délibérer et juger, donneront lieu à de longs débats théoriques entre les personnages. Rabelais a fait partie d'un cercle de juristes. Le droit joue un rôle majeur dans ses œuvres. Avant de réfléchir à la notion même de « *décision* », sans doute fallait-il d'abord rappeler, à la faveur d'un jeu de langage propre à frapper les esprits, l'emploi originel concret, expérientiel, du mot servant à la désigner.

On trouve un autre exemple de la concrétisation du processus délibératif dans le chapitre 45 du roman. Après avoir écouté de nombreux avis, Panurge s'adresse au dernier de ses conseillers, le fou Triboulet. Celui-ci délivre son conseil sous la forme d'un propos énigmatique et d'une série de gestes étranges. Notamment, il rend à Panurge un présent que celui-ci lui a offert lors de leur rencontre : « une bouteille clissée pleine de vin Breton<sup>33</sup> ». Ensuite, Pantagruel et Panurge « diversement interpretent les parolles » du fou. Panurge fait la remarque suivante, première réplique du chapitre 47 intitulé « Comment Pantagruel et Panurge deliberent visiter l'Oracle de la Dive Bouteille » :

Voy cy bien un aultre point, lequel ne consydez. Est toutefois le neu de la matiere. Il m'a rendu en main la bouteille. Cela que signifie ? Qu'est ce à dire<sup>34</sup> ?

La formule *neud de la matiere* désigne le « point de la cause qui estoit bien douteux<sup>35</sup> » et que l'on met en débat ou, par extension, le propos d'une discussion<sup>36</sup>. Elle relève donc de la perspective délibérative. Dans cette formule, c'est surtout la métaphore du *nœud*, au sens de « difficulté », attestée dès le latin<sup>37</sup>, qui réfère à l'enjeu du processus délibératif. Or, dans la déclaration de Panurge, cette métaphore est concrétisée car elle renvoie à la bouteille mise dans la « main » du personnage par le fou. Cette bouteille est en effet « clissée », enveloppée dans de l'osier tressé, soit un assemblage de nœuds<sup>38</sup>. Il s'agit donc de rendre analogues le « point douteux » de la délibération et un objet concret. Par ailleurs, comme le souligne le titre du chapitre, qui

<sup>30</sup> On sait que, traditionnellement, une « similitude » est mauvaise lorsqu'elle est « de loin prise » (A. Fouquelin, *La Rhétorique française*, dans *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, éd. F. Goyet, Paris, Livre de Poche, 1990, p. 367).

<sup>31</sup> Du latin *cos*, « pierre à aiguiser ». Se dit aussi *coux* ou *queux* : « Aucunes queux ne font point bon trenchant, si elles ne sont mouillees d'eau » (Robert Estienne, *Dictionnaire François-latin*, Paris, Estienne, 1549, art. « Trencher »).

<sup>32</sup> *Œuvres complètes*, op. cit., p. 486.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 490.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 494.

<sup>35</sup> « Desnouer le neud de la matiere qui estoit fort difficile. Donner solution à un point de la cause qui estoit bien douteux. *Causæ nodum perplexum solvere et expedire.* » (G. Budé, *Forensium verborum et loquendi generum interpretatio...*, Paris, Robert Estienne, 1545, p. 77).

<sup>36</sup> « Demosthene [...] a, en ses Philippiques mesmement, un stile grave et vif, touchant le but et neud de la matiere : usant plus de valables raisons, que bravant en parolles : court en propos, et [...] n'emplissant pas par tout l'oreille » (*Les Quatre Philippiques de Demosthene*, Paris, Michel Fezandat, 1549, f. 4 v<sup>o</sup>).

<sup>37</sup> Comme on vient notamment de le lire chez Budé.

<sup>38</sup> Voir G. Milhe Poutingon, « L'image du lien dans le *Tiers Livre* », op. cit., n° 5, 1995, p. 37-46, ainsi que les analyses d'A.-P. Pouey-Mounou, *Panurge comme lard en pois*, Genève, Droz, 2013, p. 449-450.

précède immédiatement la déclaration de Panurge, la bouteille réfère également à l'oracle de la Dive Bouteille, qui formulera – sous la forme du célèbre « Trinch ! » – l'ultime conseil de la quête panurgienne. Cet oracle se trouve sur une île, au cœur d'un temple, terme du voyage que vont entreprendre les Pantagruélistes. Par conséquent, la métaphore du « neu de la matiere » est concrétisée par ses analogies non seulement avec la bouteille comme objet, mais aussi avec la Dive Bouteille, entité douée de parole et située dans un espace.

C'est d'ailleurs lors de la cérémonie d'énonciation du *Trinch* que l'on trouve une autre concrétisation de l'imaginaire du délibératif. Afin de préparer Panurge à la profération de la parole oraculaire, la pontife Bacbuc, prêtresse du temple, conduit celui-ci au bord de la fontaine sacrée où se trouve posée la Bouteille. Puis elle « luy commanda s'asseoir entre deux scelles [« chaises »] le cul à terre, là préparées<sup>39</sup> ». Rabelais fait ainsi allusion à un proverbe bien attesté à l'époque, « *Entre deux selles le cul à terre* », s'appliquant « à ceux lesquels ayans diverses commoditez de se mettre à leur aise, *par faute de sçavoir bien choisir* et prendre l'occasion à propos de l'une ou de l'autre, demeurent privés de toutes les deux<sup>40</sup> ». Se trouve ainsi concrétisée la métaphore de l'indécis, le « cul à terre » entre deux chaises, incapable de mener à terme un processus délibératif.

Dans cet épisode figurent d'autres concrétisations. On trouve notamment un jeu sur le mot *chapitre*, désignant la division d'un texte mais aussi la salle dans laquelle sont conduits les Pantagruélistes pour entendre l'interprétation, par le moyen d'une « joyeuse glose », du conseil de la Dive<sup>41</sup>. On relève également un jeu entre la situation spatiale de Panurge, convié à « baiser la *marge* » de la fontaine, et l'espace *marginal* des pages où se trouvent les gloses manuscrites<sup>42</sup>, etc.

Ces jeux trouvent leur plus remarquable réalisation dans la série des consultations du *Tiers Livre*. Dans ce roman, la pertinence joue un rôle clé. L'indécision de Panurge est due, je l'ai dit, à sa philautie, dont le symptôme est le hors-propos : « je me esguare en mes discours », se plaint-il, incapable d'arrêter un choix. L'« impertinence », dans cette perspective, est le signe de l'irrésolution, de l'incapacité à faire le choix juste. L'association des adjectifs *pertinent* et *decisif* est d'ailleurs courante pour exprimer l'idée que la délibération bien menée doit aboutir à une conclusion juste. Le juriste Jean Papon relate ainsi l'action d'un plaignant faisant appel devant le Parlement : « il se plaint de la rejection de son fait, [ce] qui estoit pertinent et decisif<sup>43</sup> ». Ce plaignant, en faisant appel, a pris la bonne décision.

Or, comme je l'ai montré ailleurs<sup>44</sup>, la notion de pertinence est élaborée, dans notre imaginaire linguistique, sur la notion d'espace : le propos pertinent, en adéquation avec le sujet, occupe un espace resserré et ponctuel (que j'ai nommé « point de pertinence ») alors que le discours bavard et incongruent marque un écart par rapport à ce point. Témoignage de cela des énoncés tels que : « Que ne venons nous au point ? » (Nicot), « Retournons au point » (Robert Estienne). De ce fait, l'incongruence est couramment métaphorisée sous la forme d'un parcours sinueux suivi par un individu inapte à se diriger droitement vers son but. C'est ainsi, par exemple, qu'est traditionnellement

<sup>39</sup> *Œuvres complètes, op. cit.*, p. 831.

<sup>40</sup> Jean de Nocera, *Explications morales d'aucuns proverbes*, dans Jean Nicot, *Thresor de la Langue Française*, Paris, Picard, 1960, p. 17.

<sup>41</sup> Voir G. Milhe Poutingon, *Poétique du digressif, op. cit.*, p. 295.

<sup>42</sup> Voir G. Milhe Poutingon, « La note marginale au XVI<sup>e</sup> siècle : une expérience de l'espace », dans *Notes. Études sur l'annotation en littérature*, éd. J.-C. Arnould et C. Poulouin, Rouen, PURH, 2008, p. 45-61.

<sup>43</sup> *Recueil d'arrestz notables des courts souveraines de France*, Lyon, Jean de Tournes, 1556, p. 241.

<sup>44</sup> Voir *Poétique du digressif, op. cit.*, *passim*.

désignée la mauvaise digression, discours « extra-vaguant », tortueux et « détraqué » (qui dévie du *trac*, signe laissé par le gibier lors d'une chasse).

Cela explique que l'époque qui nous occupe, dans sa réflexion sur la délibération, accorde une grande importance à un imaginaire symbolique assimilant la mauvaise décision à un corps effectuant un écart dans un espace. François de Sales dit que la décision de Salomon de demander le don de la sagesse résulta « du choix plein de discernement auquel il se détermina [...], sans aucun mélange d'impertinence, ou d'aucun *detraquement d'esprit*<sup>45</sup> ». Appliquées à la morale de la décision, de telles métaphores s'expriment aussi par l'image du *scandale*, étymologiquement « ce sur quoi on trébuche<sup>46</sup> ». Gabriel du Préau attire notre attention sur « plusieurs manières de péché », en particulier « quelles defaultes, et quelz erreurs il y a en nostre deliberation » lorsque la décision ne se révèle pas aussi pertinente que le jugement qui l'a précédée : parfois « notre jugement est droit » mais « la deliberation en ce qui est expedient [*« pertinent »*], ou non expedient claudique<sup>47</sup> ». Le décalage spatial est une manière courante de désigner une défaillance dans le processus délibératif.

Dans le *Tiers Livre*, ces représentations sont exprimées symboliquement sous la forme de personnages et de circonstances d'actions. Panurge, aveuglé par sa philautie, ne pouvant trouver la solution de son dilemme en lui-même (comme le lui dit Pantagruel dans le *Tiers Livre* puis à la fin du *Cinquiesme Livre*), est fondamentalement décentré, hors de ce qui constitue son être spécifique. L'espace ponctuel abstrait de la pertinence est alors mis en scène comme un lieu vécu : perpétuellement absent de son domaine (la « chastellenie de Salmiguondin »), dont il délaisse de surcroît la gestion (il est mauvais « mesnager », gestionnaire), Panurge se révèle incapable d'occuper un contexte privatif ponctuel. Mais cette concrétisation spatiale se traduit surtout par le rapport de ses conseillers à l'espace. En adéquation ironique avec l'incongruence de Panurge, ces personnages sont situés dans des lieux simplement seconds, décentrés, en quelque sorte *déponctualisés*. La sibylle, première conseillère censée résoudre le dilemme, vit ainsi « à Panzoust » mais Rabelais ajoute aussitôt : « *prés le Croulay* » (« On m'a dict que à Panzoust *prés le Croulay* est une Sibylle tresinsigne<sup>48</sup> »). Le Coudray est un hameau de la commune de Panzoust. Dans la phrase, c'est surtout ce hameau qui fait office d'espace de référence, moins Panzoust, présentée comme un lieu relatif. Aussitôt après avoir été ponctualisée (par la préposition *à*), la sibylle est donc décentrée. Ensuite vient Nazdecabre, qui vit dans « une metairie *prés Cinays* ». Raminagrobis habite « *prés la Villaumere* », Her Trippa « demeure *prés l'isle Bouchart* », Bridoye est juge « en Myrelingues qui est *delà* la riviere de Loyre ». Hippothadée, Rondibilis et Trouillogan ne sont tout simplement pas situables (on ne sait où ils vivent). Enfin, les Pantagruélistes décident de consulter des « prophetes » habitant les « isles Ogygies », lesquelles « *ne sont loing* du port Sammalo ». Puis ils embarquent au « port de Thalasse *prés Sammalo* », début du voyage qui les mènera chez la Dive Bouteille, ultime conseillère. Les lieux du conseil sont ainsi systématiquement relatifs et écartés, à l'image de Triboulet, qui « *s'esquarta* de la compagnie » après avoir donné son avis. Ce motif de l'écart constitue ainsi une représentation concrétisante du décentrement de l'*ineptus*. L'irrésolu incongruent est « décalé » (comme le dit notre langue moderne), incapable de se situer dans l'espace ponctuel de la décision juste...

<sup>45</sup> *Traicté de l'amour de Dieu, op. cit.*, p. 187.

<sup>46</sup> Voir A.-P. Pouey-Mounou, *Panurge comme lard en pois, op. cit.*

<sup>47</sup> *De la cognoissance de soy mesme*, Paris, Estienne Groulleau, 1559, f. 227 r<sup>o</sup>.

<sup>48</sup> *Œuvres complètes, op. cit.*, p. 399.

Les lettrés de la Renaissance s'appliquent donc, au moyen de toutes sortes de jeux littéraires, à faire vivre des idées. Ils insistent sur le fait que des concepts importants doivent s'incarner dans des actions concrètes pour que leurs significations soient mieux saisies. Cette manière de procéder s'expliquerait par le fait que des notions telles que le conseil et la délibération décrivent un processus fondamental aux yeux des hommes de l'époque : aux prises avec la *varietas* et l'instabilité d'un monde corrompu, qui provoque une forte inquiétude<sup>49</sup> et donne le sentiment, partagé par tout le XVI<sup>e</sup> siècle, en particulier dans sa seconde moitié, que « tout est en pièces » et que « toute cohérence s'en est allée<sup>50</sup> », ces hommes ont besoin de savoir faire des choix et discerner ce qui est bien.

---

<sup>49</sup> Voir J. Delumeau, *Le Péché et la peur*, Paris, Fayard, 1983.

<sup>50</sup> John Donne, cité par J. Delumeau, *ibid.*, p. 172.